

XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

A voter..... \$5,249,790 00

N° du crédit.		A voter de nouveau	1887-88.	Total à voter pour 1888-89.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	CHEMINS DE FER.			
	CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.			
68	<i>Dépenses dans la Colombie-Britannique</i>		180,000 00	
69	Construction.....	180,000 00		190,000 00
	L. K Jones, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889.....		100 00	100 00
		180,000 00	180,100 00	190,100 00
	CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.			
	<i>Prolongement jusqu'à Halifax</i>		11,000 00	
	Plus grandes facilités à Saint-Jean.....			3,500 00
	Plus grandes facilités à Spring Hill.....			4,000 00
	Plus grandes facilités à la station de Maccan.....			3,000 00
	Plus grandes facilités à Moncton.....		12,000 00	5,000 00
	Embranchement de Saint-Charles.....			188,000 00
	Embranchement de la ville de Pictou.....		50,000 00	34,000 00
	Embranchement de Dalhousie.....			17,900 00
	Embranchement de Dartmouth.....			16,000 00
	Embranchement d'Indiantown.....			15,000 00
70	Construction.....			7,000 00
	Chauffage des wagons à la vapeur et éclairage à l'électr.		24,400 00	25,000 00
	Matériel roulant.....		318,000 00	32,000 00
	<i>Coussinets Servis</i>		12,500 00	
	<i>Hangar à charbon à Amherst, N.-E.</i>		500 00	
	<i>Approche sur pilotis et voie jusqu'au quai de Sackville, en construction pour la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard</i>		1,500 00	
	<i>Pour pourvoir à de plus grandes facilités à Halifax, N.-E.</i>		150,000 00	
	<i>Pour pourvoir à un chemin traversant sous la voie du chemin de fer Intercolonial à la station de Bathurst</i>		5,000 00	
			584,900 00	349,500 00
	CHEMIN DE FER DU CAP-BRETON.			
71	Construction.....		800,800 00	800,000 00
	CHEMIN DE FER D'OXFORD À NEW-GLASGOW.			
72	Construction.....			750,000 00
73	CHEMIN DE FER DE PROLONGEMENT-EST.....			33,000 00
	CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE CARLETON.			
	<i>Somme additionnelle nécessaire pour le paiement des taxes, et frais d'avocat en rapport avec l'achat des obligations</i>		300 00	